

Des langues et des livres pour la jeunesse africaine

Le 06 mars 2012

Par **Musanji Ngalasso-Mwatha**, professeur des Universités



Dresser l'état des lieux des situations linguistiques africaines et répondre, de façon simple, aux interrogations concernant l'usage des langues dans la vie publique, à l'école et dans le monde de l'édition du livre destiné aux jeunes, tel est le propos du présent article. Combien de langues y a-t-il en Afrique ? Quels sont les statuts, les fonctions et les domaines d'emploi qui leur sont dévolus ? Quelles langues sont écrites, enseignées, éditées ? Quelle est l'offre de lecture pour la jeunesse ? Par quels canaux de distribution les livres circulent-ils ? Quel est leur impact sur la vie de la jeunesse et de l'ensemble des citoyens ? Existe-t-il un lectorat pour les livres en langues africaines ? Comment envisager l'avenir : quels livres, quels auteurs, quels éditeurs ?

Les langues parlées en Afrique

Il se parle sur le continent africain environ 2 000 langues¹. Le nombre total des idiomes avoisine les 5000, voire 6000, si l'on tient compte du fait que chaque langue connaît, en moyenne, deux ou trois variétés dialectales. Les langues de grande expansion comme le kiswahili, le kikongo, le haoussa, le manding ou le fulfulde possèdent plusieurs variétés régionales entre lesquelles l'intercompréhension n'est pas garantie à cent pour cent sur de longues distances.

Tous les États sont concernés par le plurilinguisme si, par-delà les langues autochtones, on prend en compte la pratique des langues héritées de la colonisation européenne : anglais, français, espagnol et portugais. Une typologie des situations linguistiques africaines, aujourd'hui, ne consiste plus à ranger, comme on le faisait naguère², d'un côté les États monolingues et, de l'autre, les États plurilingues, mais à distinguer plusieurs degrés dans le plurilinguisme généralisé. Il y a des États faiblement plurilingues, avec moins de dix langues (Rwanda, Burundi, Botswana, Niger, Somalie, les pays du Maghreb) ; il y a des États à plurilinguisme modéré qui ont entre dix et trente langues (Angola, Guinée, Libéria, Sénégal, Afrique du Sud...) ; enfin, il y a des États à plurilinguisme élevé avec plus de trente langues (Gabon, Togo, Côte-d'Ivoire, Tchad, Soudan, Éthiopie, Tanzanie, Congo-Kinshasa, Cameroun, Nigéria...).

Statuts, fonctions et domaines d'emploi des langues

S'agissant du statut des langues, commençons par faire une distinction nette entre « langue nationale » et « langue officielle »³. La première expression, qui est d'un usage assez flou en Afrique, renvoie, dans certains pays, à celles des langues locales qui exercent une importante fonction véhiculaire (le wolof au Sénégal, le hausa et le zarma au Niger, le kikongo, le kiswahili, le lingala et le ciluba au Congo-Kinshasa), alors que, dans d'autres pays comme le Bénin ou le Cameroun, la même expression réfère à l'ensemble des langues autochtones par opposition aux langues étrangères héritées de la colonisation. Quant à l'expression « langue

officielle », elle désigne une langue, autochtone ou étrangère, nationale ou non, choisie pour servir de moyen de communication au niveau de l'État. Si un État peut choisir librement sa langue officielle, il ne peut choisir sa ou ses langue(s) nationale(s). La promotion d'une langue au rang de langue officielle lui confère un immense prestige et induit des fonctions éminentes dans les domaines de la vie publique, notamment à l'école, dans le monde du travail, dans les médias, dans l'activité littéraire.

En dehors des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et du Machreq (Libye et Égypte) qui ont, depuis longtemps, adopté l'arabe comme langue officielle, trois pays africains ont joué un rôle pionnier à cet égard : la Tanzanie qui a proclamé le kiswahili langue officielle dès les premières années de l'Indépendance pour remplacer ou concurrencer l'anglais dans les situations officielles, la Guinée-Conakry qui a fait de même, avec moins de succès, en déclarant « officielles » quelques-unes de ses langues nationales et Madagascar qui a remplacé le français par le malagasy dès les années 1960 avant de revenir partiellement au français et d'ajouter l'anglais (depuis 2007) comme langues officielles. Autres exemples : la République Centrafricaine a adopté le sango comme langue officielle, aux côtés du français, le Burundi a proclamé le kirundi langue officielle au même titre que le français, le Rwanda a accordé le statut de langue officielle à sa langue nationale, le kinyarwanda, en lui associant le français et l'anglais, l'Afrique du sud a promu neuf de ses langues comme langues officielles aux côtés de l'anglais et de l'afrikaans.

Après cinquante ans d'indépendance, peu de langues nationales ont été élevées au rang de langues officielles. Les États africains qui ont adopté une langue nationale comme langue officielle exclusive sont exceptionnels : c'est le cas, outre les pays du Maghreb et du Machreq avec l'arabe, de l'Éthiopie avec l'amharique et de la Somalie avec le somali. Un seul État, l'Érythrée, possède deux langues officielles non européennes : l'arabe et le tigrinya. L'expérience de la malgachisation à Madagascar, comme celle de la « guinéanisation » en Guinée sous Sékou Touré, s'est soldée par un échec et par le retour partiel ou total au français.

Rares sont les langues africaines qui disposent d'une institution de normalisation de type académie. *Institute of Swahili Research* de Dar-es-Salam (Tanzanie), le *Bureau of Ghana Languages* d'Accra (Ghana) et l'Académie malgache (Madagascar) méritent une mention spéciale. Une Académie africaine des langues (ACALAN) a été créée en 2006 par l'Union africaine avec un siège à Bamako (Mali). La non-reconnaissance des langues africaines par les institutions publiques entrave la production d'outils nécessaires à l'instrumentalisation de ces langues : dictionnaires, grammaires, livres d'apprentissage et de lecture. Les langues africaines ne figurent ni sur les passeports ni sur les billets de banque, hauts lieux de la valorisation symbolique. Les lois, qui sont l'expression de la souveraineté des États et qui sont supposées connues par l'ensemble des citoyens, sont toujours rédigées exclusivement en langues étrangères maîtrisées par moins de 20 % de la population. Dans les tribunaux, les jugements sont rendus en langues européennes. L'administration fonctionne dans ces mêmes langues. Les programmes de radiodiffusion et de télévision, ainsi que le système d'affichage commercial (devantures de magasins, panneaux publicitaires), toponymique (noms des États, des villes, des quartiers) ou odonymique (noms des places et des rues), ne laissent qu'un espace réduit aux langues africaines dont le domaine d'utilisation officiel est l'alphabétisation des adultes.

Les langues écrites, enseignées et éditées

Les langues africaines évoluent dans un contexte dominé par l'oralité ; la plupart d'entre elles ne connaissent pas de tradition ancienne d'écriture. Tout ce qui est important est véhiculé de bouche-à-oreille, y compris la transmission des savoirs de génération à génération et la production des textes de valeur littéraire. Cette « littérature du bouche-à-oreille », qui existe naturellement dans toutes les langues du monde, est aujourd'hui reconnue comme une littérature à part entière. Elle doit être développée en liaison avec la littérature écrite qui fonde la civilisation du livre. Dans le contexte de la mondialisation qui s'impose à l'Afrique, avec l'usage massif de l'écriture, la pratique exclusive de l'oralité constitue un handicap évident pour l'exercice de la démocratie, le développement économique, le progrès social et l'épanouissement individuel. C'est pourquoi il est nécessaire de développer la pratique de l'écriture et de la lecture dans toutes les langues.

Le fait que l'oralité demeure dominante ne doit pas faire oublier que l'Afrique a un rapport ancien avec l'écriture qui est connue sur le continent dès l'Antiquité, en Égypte, en Nubie, en Éthiopie et ailleurs. Les premières langues africaines à être écrites (kiswahili, hausa, fulfulde, kanuri, etc.) ont été transcrites en caractères arabes après la pénétration de l'islam à l'intérieur des terres africaines aux VIII^e et IX^e siècles. Si l'Afrique du Nord a développé la pratique de l'écriture avant les autres régions du continent, c'est sans doute en raison des contacts anciens avec les civilisations asiatiques notamment sumérienne et phénicienne. Aujourd'hui, en dehors de l'Éthiopie qui pratique, depuis des siècles, une écriture spécifique, pratiquement tous les États subsahariens ont

adopté l'écriture latine.

Peu de langues africaines sont associées à l'école qui se fait essentiellement – sinon exclusivement – en langues européennes, même dans les classes maternelles et élémentaires. Dans les ex-colonies françaises, les langues locales n'ont aucune place ni comme matières enseignées ni comme moyens d'enseignement des autres disciplines. Des pratiques différentes existent dans les anciennes colonies britanniques, belges et allemandes. Dans des pays comme le Rwanda, le Burundi et le Congo-Kinshasa, les langues africaines sont utilisées, depuis longtemps, comme moyens d'accès à l'écrit et comme médiums d'enseignement dans les premières années de la scolarité. Cette pratique, qui date de l'époque coloniale, n'est donc pas un acquis des Indépendances. Malheureusement, les systèmes d'enseignement bilingue, qui auraient dû être développés depuis les Indépendances, vont rarement au-delà de la troisième année du primaire. Cela n'apporte aucune consolidation des acquis scolaires en langues nationales et ne confère à celles-ci ni valorisation ni prestige, puisque le reste de l'enseignement se poursuit en une langue européenne. Un acquis fondamental demeure néanmoins : les gens qui ont été scolarisés en langues nationales sont capables d'écrire et de lire dans ces langues toute leur vie. Mais l'offre de lecture fait cruellement défaut. Pendant longtemps les maisons d'édition religieuses étaient les seules à publier des textes en langues africaines, pour les besoins de l'évangélisation.

Existe-t-il un lectorat pour les productions en langues africaines ?

La réponse est assurément oui : le lectorat potentiel des productions en langues nationales est constitué de 80 % d'Africains qui ne pratiquent, au quotidien, que les langues locales. Beaucoup d'entre eux savent lire dans leurs langues maternelles mais rien ne leur est offert à lire dans ces langues. Les écrivains africains qui rédigent leurs œuvres de création dans les langues étrangères héritées de la colonisation se trouvent rarement devant un vrai choix, en raison des obstacles d'ordre technique mais aussi éditorial, commercial, politique, psychologique et pédagogique qui se dressent devant les langues nationales. C'est tout le problème pour le développement des littératures écrites en langues africaines sur un marché où règnent, sans partage, les langues européennes, dans un contexte scolaire qui ignore les langues nationales. Dans ces conditions, les auteurs africains décident d'écrire exclusivement en langues européennes dans lesquelles ils ont été scolarisés et qui sont les seules à disposer des moyens institutionnels pour assurer la diffusion des œuvres au niveau national et international. Qui pourrait raisonnablement leur reprocher ?

Ceci ne doit cependant pas faire oublier que, dans l'ordre d'apparition, les littératures en langues africaines ont globalement précédé les littératures en langues européennes. Les premiers écrivains africains ont produit, dès l'époque coloniale, leurs œuvres directement dans leurs langues maternelles parce qu'ils étaient alphabétisés et scolarisés dans ces langues : le Lesothais Thomas Mofolo (1876-1948) en sesotho, l'Éthiopien Afä Wärk (1868-1947) en amharique, les Sud-Africains John L. Dube (1871-1946) et Benedict W. B. Vilakazi (1906-1947) en sizulu, le Nigérian Tafawa Balewa (1912-1966) en haoussa, un autre Nigérian, Daniel O. Fagunwa (1903-1963) en yoruba, le Togolais Sam Obianim (1921-1982) en éwé. Cette pratique a été surtout développée dans les espaces coloniaux où la scolarisation élémentaire se faisait en langues locales. Le niveau général d'alphabétisation était d'ailleurs plus élevé dans ces territoires que là où la scolarisation se faisait exclusivement en langues coloniales.

Or, les auteurs africains qui écrivent en langues européennes, surtout ceux qui sont reconnus et consacrés, peuvent mettre leur talent et leur légitimité au service des cultures nationales et contribuer ainsi à la promotion des littératures en langues africaines, par leurs pratiques ou par leurs encouragements aux auteurs qui écrivent dans ces langues notamment en direction de la jeunesse⁴. Cela peut passer par l'auto-translation de leurs propres œuvres, comme l'a fait, par exemple, l'écrivain franco irlandais Samuel Barclay Beckett (1906-1989) d'une partie de ses écrits de l'anglais au français et inversement. Cela peut également passer, bien évidemment, par des traducteurs indépendants dont le travail doit être reconnu et valorisé par l'institution scolaire.

Les exemples d'auteurs africains anglophones qui écrivent aussi en langues africaines, éventuellement par le biais de l'auto-translation, abondent. Citons le cas bien connu de Ngugi wa Thiong'o (né en 1938), sans doute le plus grand écrivain kenyan actuel, auteur d'une œuvre impressionnante en anglais, qui écrit désormais en gikuyu, sa langue maternelle. Dans cette langue, il a déjà produit plusieurs ouvrages dont un roman en six volumes⁵, actuellement le livre le plus long écrit en langue africaine. Il justifie sa démarche dans un essai remarqué paru en 1986 : *Decolonising the mind*⁶. De nombreux autres écrivains kenyans, comme Mwangi Mutahi, Gatua wa Mbugua, Gitahi Gititi, Waithira Mbutia ont suivi la voie qu'il a tracée et écrivent désormais en

gikuyu. On peut aussi citer le Tanzanien Euphrase Kezilahabi (né en 1944), professeur d'Université, qui écrit ses œuvres de fiction en kiswahili et ses textes scientifiques en anglais. Les exemples sont moins nombreux dans l'espace de la francophonie. Pour cause : l'école française n'a jamais laissé le moindre espace au développement des langues locales toujours suspectées de menacer la langue de l'État central. Signalons néanmoins quelques cas remarquables d'auteurs bilingues : le Malien Amadou Hampâté Ba (1900-1991) qui a écrit en français et en fulfulde, le Malgache Jean-Joseph Rabearivelo (1903-1937) en français et en malagasy, le Rwandais Alexis Kagame (1912-1981) en français et en kinyarwanda et, récemment, le Sénégalais Boubacar Boris Diop (né en 1947) en français et en wolof. Leur travail peut être considéré comme fondateur d'une nouvelle littérature en langues africaines reconnue et légitimée.

Quels livres, quels auteurs, quels éditeurs pour l'avenir ?

Pendant la période coloniale, les livres pour la jeunesse étaient écrits en langues européennes, conçus par des pédagogues européens et édités dans les capitales européennes. Je pense notamment à *Mamadou et Bineta*, manuel conçu par André Davesne (1898-1978) et rendu obligatoire dans toutes les écoles coloniales françaises en Afrique. C'est après les Indépendances qu'apparaissent des auteurs africains intéressés par la création pour les jeunes. Leurs œuvres, écrites en français, s'inspirent souvent de la littérature orale et sont publiées, en partie, dans des maisons d'édition africaines. Citons quelques noms : Fatou Ndiaye Sow, Annette Mbaye d'Erneville et Mame Daour Wade (Sénégal), Francis Bebey, Pabé Mongo, Anselme Djeukam et Angèle Kingué (Cameroun), Florent Couao-Zotti et Béatrice Lalinon Gbado (Bénin), Véronique Tadjou et Muriel Diallo (Côte-d'Ivoire), etc. Certains de ces auteurs sont désormais inscrits au programme scolaire rejoignant ainsi les classiques comme Léopold Sédar Senghor, Birago Diop ou Camara Laye.

Le livre de lecture destiné à la jeunesse, qu'il soit scolaire ou parascolaire, doit être attrayant sans être inaccessible en raison de l'obstacle linguistique ni excessivement cher du fait de son importation de l'étranger. Il faut donc refonder l'école africaine et faire la place aux littératures nationales produites en langues locales. Ces littératures sont, par essence, destinées à la jeunesse, car leur objectif est avant tout didactique, qu'il s'agisse de contes, de proverbes, de mythes ou de légendes. Ces littératures orales, qui demeurent vivantes dans les villages, sont d'une extraordinaire richesse à la fois thématique et poétique qui parle directement à l'imaginaire de l'enfant africain.

Dans un environnement toujours dominé par l'oralité, faciliter l'accès à l'écrit en langues nationales est une nécessité sur les plans à la fois psychologique et pédagogique. N'oublions pas qu'écrire c'est encoder, dissimuler derrière des symboles conventionnels des mots et des messages qui peuvent être directement accessibles par l'image. Lire, qui est l'opération inverse, consiste à décoder, à décrypter, à déchiffrer le sens de signes écrits par un mécanisme qui n'est pas du tout naturel et qu'il faut apprendre. C'est par l'imaginaire de la langue maternelle, par le biais d'une langue familière sinon familiale, que l'enfant accède au livre. Mariétou Diongue Diop a raison : « Quand il ne sait pas encore déchiffrer les mots, l'entrée à la lecture se fait essentiellement par l'image. L'enfant qui a un album entre les mains, « lit naturellement » dans sa langue maternelle. Il reconnaît les objets familiers, les animaux et les hommes dans cette langue »⁷. Il faut donc encourager la production de livres en langues nationales dans tous les genres, sans cesser de produire des livres en français, en anglais et en portugais. À la littérature formative classique, il faut ajouter la littérature récréative, notamment la bande dessinée très prisée par les jeunes et très lue par les adultes, en particulier dans les milieux urbains.

Concevoir des livres pour la jeunesse est une entreprise difficile et exigeante pour les responsables pédagogiques, pour les créateurs et pour les éditeurs. Il faut sortir de l'amateurisme pour s'engager dans la voie d'une vraie professionnalisation des divers acteurs de la chaîne du livre. Il faut libérer et autonomiser le marché du livre africain aujourd'hui excessivement extraverti en favorisant l'édition et la commercialisation locales, tout en rendant les prix accessibles à tous, en particulier aux jeunes en situation de scolarisation ou non. Ceci devrait permettre une meilleure prise de conscience de l'identité nationale et conduire à l'organisation d'un partenariat responsable avec d'autres marchés, d'autres identités dans le cadre de ce que Léopold Sédar Senghor appelait le « rendez-vous du donner et du recevoir ».

Notes et références

1. La SIL (*Summer Institute of Linguistics*), société internationale de linguistique basée aux États-Unis, avance aujourd'hui le chiffre de 2011 langues. Voir <http://www.ethnologue.org> †
2. Cf. notamment Pierre Alexandre. *Langues et Langage en Afrique noire*. Paris, Payot, 1967, p. 125-127. †

3. Sur ces questions, lire Musanji Ngalasso-Mwatha. « Les Politiques linguistiques et le Droit aux langues ». Dans *Actes des États Généraux des Langues/ Proceedings of the International Symposium on Language Teaching and Learning*. Vol. I, Bilans et perspectives/ Stock-taking and Perspectives. Paris, AEGL, 1990, p. 109-126. [†](#)
 4. Cf. Musanji Ngalasso-Mwatha. « L'écrivain comme instance de création et de légitimation ». Dans *Légitimité, légitimation*. Sous la dir. Ozouf Séramin Amedegnato, Sélom Komlan Gbanou et Musanji Ngalasso-Mwatha. Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011, p. 221-246. [†](#)
 5. *Murogi wa Kagogo* [Le sorcier au corbeau]. Nairobi, East African Educational Publishers, 2004. [†](#)
 6. Récemment traduit en français par Sylvain Prudhomme. *Décoloniser l'esprit*. Paris, La Fabrique, 2011. [†](#)
 7. Mariétou Diongue Diop. « La lecture en langue maternelle ». Dans *Takam Tikou*, n° 12, 2005, p. 36. [†](#)
-

Pour aller plus loin

Musanji Ngalasso-Mwatha est professeur à l'Université Michel de Montaigne — Bordeaux 3 et directeur du Centre d'études linguistiques et littéraires francophones et africaines (CELFA).
